

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 15,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	7 deg. dessus zéro.	76 degrés.	27 pouces + lignes	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
7 heur. 25 m.	11 heur. 44 m. 45 s.	4 heur. 54 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2e.
Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez Destribles aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 15 novembre 1839.

L'Europe frémit sous le joug de ses maîtres. En Angleterre, les travailleurs se soulèvent; en Russie, les militaires conspirent; dans un tableau récent des diverses machinations des sociétés secrètes en Allemagne, la diète nous a appris combien de tendances généreuses existaient dans les contrées de la Germanie. A ces symptômes, il est facile de reconnaître une cause primordiale; il est facile de voir que le vieux monde européen en s'en va, qu'en nous sommes dans une époque de rénovation, et que du nord au midi, de l'est à l'ouest, il y a un sentiment général de mieux être qui travaille les esprits et les jette dans des entreprises aventureuses.

Les gouvernants, depuis 1830, n'ont qu'une seule préoccupation, le maintien du fait ancien; mais qui croirait, en présence de tant de hautes révélations de l'avenir, que des hommes qui se déclarent amis du progrès trouvent sans cesse à blâmer? Croirait-on que le *Siècle*, qui se dit partisan des idées nouvelles, prenne parti contre les charlistes en Angleterre, tout en reconnaissant que les ouvriers anglais ont été transformés en machines vivantes. Eh quoi! quand ces machines se souviennent qu'elles ont une conscience et une âme, qu'elles ne sont pas sur terre pour être placées au même degré que les brutes, quand enfin elles se lèvent contre leurs oppresseurs, vous vous récriez! vous vous étonnez que ces malheureux osent sortir de leurs ateliers et du fond de leurs mines, pour se montrer en armes sur les places publiques! Réjouissez-vous donc, au contraire, en les voyant agir dans la pensée de réhabilitation de leurs individualités opprimées et abaissées odieusement. Ils se livrent, dites-vous, à des déclamations effrénées. Croyez-vous qu'ils peuvent, comme des académiciens ou des diplomates, passer leur temps à arranger des phrases mores et pompeuses? Ce serait de la dérision. Leurs souffrances, ils les ont peintes en termes énergiques; leurs prétentions, ils les ont indiquées avec précision. Dans leur charte, que demandaient-ils avant tout et surtout? des droits politiques. Les leur a-t-on accordés? s'est-on même occupé d'en préparer bientôt l'octroi? Pas le moins du monde. Les whigs pas plus que les Tories ne veulent en Angleterre l'admission des classes ouvrières dans les comices. Que peuvent alors faire les exclus? Il ne leur reste que deux partis à prendre: ou se courber de nouveau, rentrer dans leurs ateliers, s'enfouir dans leur misère, ou en appeler à la force. Ils le font imprudemment, c'est possible, mais du moins ils prouvent à leurs maîtres qu'ils ne sont pas de vils esclaves qu'on chasse à coups de fouet et qu'on épouvante avec le bâton d'un constable.

Les efforts réitérés et hardis des patriotes d'Allemagne pour conquérir quelques libertés n'ont pas même échappé à la malveillante critique du *Siècle*. L'histoire de leurs courageuses tentatives d'indépendance, que la diète de Francfort vient de publier, aurait bien dû, ce nous semble, leur concilier tous les suffrages; car en Allemagne règne un despotisme lourd et avilissant. Là rien ne se meut dans la sphère de l'intelligence sans jeter l'effroi dans l'âme de Metternich; là pas de représentation pour des millions d'hommes, pas de presse, pas de droits politiques. Cependant, c'est au nom de la liberté que les souverains d'Allemagne, en 1813, ont ameuté les écoles; c'est en parlant d'indépendance et de constitution qu'ils ont fait lever ces nombreux bataillons de volontaires qui, croyant servir la patrie et la liberté, se précipitèrent sur le sol

français. Quand ils eurent consolidé les trônes que la main de Bonaparte avait ébranlés, il ne fut plus question de droits politiques, les choses reprirent leur cours comme par le passé, et si quelques états d'Allemagne conservèrent des garanties constitutionnelles, ce fut une nécessité qu'il fallut subir, mais qu'on travaille sans cesse à modifier.

L'Autriche fit peser son sceptre de plomb sur l'Allemagne et sur l'Italie, et la Prusse suivit cet exemple.

La confédération germanique a toujours servi de point d'appui à toutes les idées contre-révolutionnaires. C'est contre elle que la jeune Allemagne a osé lutter; elle en avait certes bien le droit.

Vous parlez des formes turbulentes qui ont éloigné de toutes tentatives de révolutions les esprits germaniques les plus graves et les plus persévérants. Mais, quand il s'agit de renverser des gouvernements oppresseurs qui endorment les peuples dans une profonde léthargie, il faut parler haut et ferme; pour remuer des masses, il y a lieu aussi à faire entendre des accents qui retentissent au loin et se répètent d'échos en échos! Là où l'on reste calme, on n'est guère ému; là où l'on reste froid, on n'échauffe ni on ne soulève!

Il n'est pas jusqu'aux complots fomentés en Russie qui ne soient soumis à des paroles dédaigneuses de la part du *Siècle*. A l'en croire, la tyrannie y a jeté de si profondes racines qu'on ne saurait la détruire. Ainsi, braves officiers qui avez tenté si souvent l'émancipation russe, vous étiez des insensés; vos soldats aussi, ils avaient tort de combattre avec vous contre leurs tyrans. Le sol russe ne peut produire que des esclaves liés intimement les uns aux autres, à habits brodés comme à couvertures de laine; là il ne peut y avoir qu'un homme libre, l'empereur. Là il n'y a de droit que sa volonté, et il en sera ainsi à tout jamais. Le *Journal des Débats*, que nous sachions, n'a jamais écrit de pareilles platitudes.

Mais qu'importe au *Siècle* les Russes et les Allemands? S'il jette un coup d'œil sur les agitations qui se manifestent en Europe, c'est bien moins pour les constater que pour arriver à lancer des injures à de pauvres condamnés français, ou à prêter des armes aux avocats-général qui, dans peu de jours, feront des réquisitoires pour demander de nouvelles condamnations. Ce qu'il voulait dire surtout, c'est qu'il n'y a en France que des hommes stupides ou fanatiques qui aient pu conspirer contre le gouvernement.

Pour notre compte, nous n'avons jamais fait appel à la force; nous avons toujours cru et nous croyons encore qu'il y a en France assez de dignité et de force pour qu'on puisse modifier pacifiquement le régime qui nous est imposé. Cette croyance ne nous a pas empêchés de constater que des hommes intelligents pouvaient ne pas la partager. « Nous avons, dit le *Siècle*, un refuge assuré dans les institutions du pays. »

Depuis 1834, quels ont été, dites-nous, les progrès réalisés? Nous avons vu tour à tour tomber le droit d'association et le droit de discussion; la tribune de la chambre des députés a même été menacée. Enfin la liberté individuelle est abandonnée sans obstacles à tous les caprices du pouvoir. Les mêmes passions existent toujours; toujours aussi la même législation. Dès lors, doit-on dire que nous sommes une nation libre? Non, car le progrès est évidemment arrêté. Ce que nous conservons de liberté est même contesté, et si la presse indépendante n'a pas donné sa démission, si la vérité peut parfois se faire jour, nous le devons à l'énergie et à la probité de quelques écrivains qui n'ont pas hésité à faire bon marché de leur liberté et à mettre leur con-

achever; délégués du peuple, ils comprennent leur mission; ils ont senti qu'une nation n'est pas la grappe de raisin qu'on presse pour en retirer le jus, mais l'arbre qui ne vit que de sa sève. La force de la nation, ils la veulent dépenser pour elle, à son seul profit. Aussi que de calomnies lancées contre leur mémoire! que d'injures jetées sur eux! On vous les représente comme des intrigants, ames damnées du roi de Navarre; et de l'Angleterre, vendant leur pays pour lequel ils combattaient depuis les premiers états, guidés par un sordide intérêt, une mesquine ambition.

Citoyens de la France du XIV^e siècle, la tache dont les mains boueuses des historiens à gages ont sali votre front sera lavée par les mains pures des fils de la liberté qui vous décrèteront la couronne de chêne. Vos aïeux, on les ignore. Votre postérité, vous n'en eûtes point. Vous périîtes, l'un sous le couteau d'un émissaire de Charles V, l'autre dans l'exil. Mais nous, nous sommes vos fils; nous, nous baignons la poussière de vos pas et nous vous édifierons une tombe où la pieuse vénération des siècles viendra s'agenouiller. A vous la vénérable croix de bois!... Et à qui convient mieux le symbole de la vie et de la mort du Christ, qu'aux martyrs! Martyrs doublement, puisqu'on récuse votre apostolat, puisqu'on le maudit. Soyez bénis, vous, hommes du peuple qui avez fait trembler les majestés royales! vous êtes grands, vous êtes beaux! Que demain le triomphe de la démocratie soit votre apothéose, et que vos ames tressaillent en entendant les hommes du XIX^e siècle dire *pères* à Mirrel et à Robert-le-Coq, comme le dit aux solitaires d'Egypte tout fils de l'Eglise!

Pendant que par les soins de Marcel et de Robert-le-Coq la résistance s'organisait dans les Etats, la famine désolait Paris; elle imprimait ses ongles de fer sur toute la France. A ce cri vociféré par les avides courtisans: *L'impôt!* le peuple, hâve, maigre, répondait: *Du pain!* Et tous seigneurs, capitaines d'aventure, princes de France et d'Angleterre glanaient toujours

science en garde contre toute corruption.

Nous le devons aussi à cette fierté naturelle à tous nos concitoyens qui fait qu'en France nous osons dire notre pensée sur toutes choses et sur tous, soit dans le salon, soit dans le café, au cercle tout aussi bien qu'au coin du foyer. Mais si la liberté ne nous est pas complètement ravie, ne disons pas pour cela que nous sommes une nation libre.

Ce que nous écrivons en ce moment, le *Siècle* aussi l'a pensé, l'a publié. C'était dans d'autres temps; alors il y avait unanimité de vues sur ce point qu'il fallait la libre discussion, l'association et la réforme. Depuis, que de déviations!

Il nous semble cependant que rien n'est changé dans l'ordre politique, et qu'en écrivant nous sommes toujours sous le coup des lois de septembre 1835.

Le *Moniteur* publie un rapport de M. le maréchal Valée sur l'expédition de Constantine à Alger. Ce rapport est écrit dans un style emphatique qui se rapproche de la risible solennité des bulletins espagnols. Cinq ou six officiers ou soldats ont reçu des blessures, légères pour la plupart, dans des escarmouches insignifiantes, dirigées par M. le duc d'Orléans. Autant il en est arrivé aux exercices du camp de Fontainebleau. M. le duc d'Orléans a joué aux soldats sur une terre africaine, au lieu de faire faire des évolutions dans nos champs de pommes de terre ou de luzerne. Voilà, à peu de chose près, toute la différence. Seulement nos troupes sont arrivées à leur destination acablées de fatigue, et M. le duc d'Orléans, au dire des dépêches télégraphiques et manuscrites, était en parfaite santé.

« Ainsi, dit M. Valée dans un enthousiasme de courtisan dont il n'a pas toujours été possédé, ainsi s'est terminée cette grande entreprise dont le succès préparé avec soin rebaissera la gloire de la France. Le prince royal, dans un commandement important, a acquis de nobles titres à l'affection des peuples et de l'armée. Le souvenir que S. A. R. conservera de la part qu'elle a prise aux travaux des troupes assure à la colonie sa constante protection, à l'armée son appui dans toutes les circonstances, aux braves qui ont combattu auprès de sa personne la récompense de leurs services. La France sera fière d'apprendre que le fils aîné de son roi a inscrit le premier son nom sur les Portes-de-Fer, et que les populations indigènes qu'il doit un jour gouverner ont appris à le connaître et à l'aimer, etc. »

Dans quelques jours, il est fort probable que le maréchal courtisan sera convaincu plus que jamais de la nécessité où il était de porter aux nues le duc d'Orléans, et de conjurer le mécontentement que le cabinet et la volonté qui le mène ont dû faire semblant d'éprouver à la lecture des articles révélateurs de M. Blanqui. Le *Courrier français* sera mis certainement sous les yeux du maréchal, et il devra douter que M. le duc d'Orléans lui porte autant d'intérêt que lui-même montre d'admiration pour les qualités du prince, dont M. Blanqui a été le mois dernier, à Constantine, le compagnon et le confident.

Les articles du *Courrier* ont été contre le maréchal Valée un véritable acte d'accusation, car la responsabilité d'un gouverneur est d'autant plus redoutable que son pouvoir est moins limité. Or, il est difficile de supposer que cet acte d'accusation, vraiment effrayant, n'ait pas été dressé à l'instigation du prince, et il en résulte pour nous, encore une fois, que M. Valée, qui n'a pas assez de flagorneries pour le prince, n'est pas dans ses bonnes grâces.

Au surplus, que le gouvernement n'aille pas s'imaginer que la relation pompeuse de la promenade faite par nos soldats à travers quelques tribus de Bédonins détourne l'at-

le moindre épi. Au peuple rien. Il labourait, — rien! Il ensémençait, — rien! Il faisait la moisson, — rien! Si sa sœur n'était qu'un engrais affermé au plus fort. Quand les grands n'avaient pas de bois, ils brûlaient une chaumière pour se chauffer. Las, obsédé, le peuple un jour poussa son cri; la raison lui était venue, et avec elle la force. Ce jour, il foula aux pieds le sol ingrat et sema le sel dessus. Il vit que sa charrue était inutile, que sa faux se rouillait, et que, sur la paille humide, sa femme, ses enfants agonisaient affamés; du soc de la charrue, du tranchant de la faux il se fit des armes. Ce jour, la Jacquerie était née.

Est-ce que le chef des révoltés s'appela Jacques Bonhomme, en souvenir du nom de dédain donné au peuple par l'aristocratie (1)? est-ce que le costume qu'ils portaient (la jaque) les fit ainsi nommer? Nous ne rechercherons pas cela. Ce qu'il nous importe de savoir, c'est la force des jacques, leurs ramifications, les pays où leur étendard fut déployé.

Le Beauvaisis est le premier théâtre. Les vibrations de la cloche sonnant la bénédiction des vèpres se sont éteintes, et le prêtre va manger sa dîme. Quelques paysans s'arrêtent dans le cimetière, on cause, on s'anime. Un groupe s'était formé; bientôt c'est une assemblée. Ils se sont comptés. « Contre un seigneur qui jouit, nous sommes mille qui souffrons, se disent-ils. Puisque nos maîtres nous refusent le droit de vivre, conquérons-le, ou mourons! Aujourd'hui ou demain; un jour de retard n'est rien. Et nous avons faim! » On s'arme à la hâte; on court au château voisin; on le brûle après avoir tué le maître. Les jacques alors étaient au nombre de cent. Un mois après, plus de cent mille, au premier souffle de liberté, s'étaient rués par toute l'Isle-de-France, la Picardie et la Champagne. C'est que l'instinct populaire s'était réveillé après une somnolence forcée; c'est que le tableau des misères publiques avait frappé

(1) *John Bull* chez les Anglais.

A Propos de la Jacquerie.

(Suite et fin.)

Nous sommes en 1456. Des états venaient de se rassembler, convoqués par le roi. Et cette remarque est à faire, que les états n'ont jamais été réunis qu'au cas de besoin urgent, de nécessité à laquelle il était impossible de faire face sans eux. C'est la tactique royale; elle vend à autrui un droit pour un dol auquel elle se fait autoriser, sûre que ce dol lui demeurera à jamais acquis, se légalisera, et que ce droit n'est rien moins que prescriptible. Une armée est levée; plus de cent mille combattants, y compris les troupes des communes, l'espoir, la vie de la France, viennent, par un caprice royal, échouer contre huit mille hommes, spadassins, brigands de toutes provinces à la solde de l'Anglais, et Jean II, prisonnier, va se faire fêter à Albion.

Le sceptre ne tombe pas en quenouille, mais en maillet. Un enfant qui eût été indigne, à Rome, d'endosser la robe prétexte, celui qui inventa pour la France la politique machiavélique des états d'Italie avant Machiavel et le XVII^e siècle, celui qu'on nomma Charles V plus tard, est déclaré régent. Il lui faut de l'or, des soldats; il rassemblera les états, il haranguera le peuple aux halles, concurrentement avec Charles de Navarre; il fera un appel aux nobles, au parlement, et commencera à jouer son rôle de duplicité avec ce masque d'hypocrisie sous lequel nous lui voyons cacher son visage pendant tout le cours de son règne. Le rang du roi Jean était le prétexte invoqué pour la levée d'un impôt extraordinaire. Mais deux hommes de cœur et d'intelligence s'étaient trouvés dans l'assemblée populaire: Marcel, prévôt des marchands de Paris, et Robert-le-Coq, évêque de Laon. Ils lutteront avec courage, opposeront chaperon contre chapeau, hache contre épée, avenir contre passé. Ils tuent les gens du Dauphin, qui altèrent les monnaies, et ils font signer à celui-ci leurs ordonnances l'épée au poing. Ils ont une œuvre à

lois, lequel assimile les offenses commises envers la personne du prince aux offenses commises envers la personne royale elle-même. La seconde application des lois de septembre qui a été faite aujourd'hui est celle de la citation à bref délai. L'article incriminé est du 8 novembre. M. Lortanges déclare accepter la responsabilité de cet article. Il a choisi M. Berryer pour défenseur.

Après la lecture des pièces du procès, M. Parfarien-Lafosse, avocat-général, commence son réquisitoire en disant qu'il ne doit pas être permis de lancer contre la famille du roi des outrages que la loi réprimerait si ces outrages s'adressaient à un simple citoyen. Cette protection accordée à tous ne peut par conséquent devenir illusoire dès qu'il s'agit des personnes les plus haut placées soit par la constitution soit par la naissance. L'égalité n'existerait pas si les membres de la famille royale se trouvaient placés en dehors du droit commun; d'ailleurs, ajoute M. l'avocat-général, l'inviolabilité royale doit rejaillir sur la personne qui doit se trouver un jour appelée à occuper le trône. Voici l'article incriminé, dont M. l'avocat-général donne lecture :

« Le fils aîné de l'état, style de M. Dupin, est en Afrique, où il est mis sous les ordres du général Valée pour diriger une colonne d'expédition, résolu à combattre, si l'occasion s'en présente, les Kabyles, l'une des tribus les plus belliqueuses. Cette colonne se compose de 9,000 hommes et d'une nombreuse artillerie. Depuis qu'elle est partie, des renforts ont été demandés; tout annonce donc un épisode de guerre de quelque importance, car il serait difficile de prendre pour une simple promenade la marche d'un corps d'armée considérable ayant même allumée.

« On nous avait assuré cependant que le jeune prince avait une mission toute pacifique; qu'il allait dans l'Algérie, en simple voyageur, voir les hôpitaux et les secourir; assister aux manœuvres des troupes, mais pour constater et applaudir à leur discipline. L'Algérie, d'ailleurs, était dans la situation la plus prospère, et par conséquent la plus calme, car le calme, surtout dans une colonie, est la base essentielle de toute prospérité; en un mot le prince ne faisait que poursuivre sa route dans les départements; après avoir traversé la Garonne, il franchissait la Méditerranée. Rien n'était plus positif, plus officiel; on le croyait, et comment ne pas le croire? C'était le prince lui-même qui l'avait dit, et de la manière la plus formelle. Il aurait au besoin donné sa parole d'honneur pour qu'on ajoutât une foi plus grande à ses discours. On se rappelle qu'il interrompit un sous-préfet dont la harangue pindarique, et tout empreinte de l'esprit de M. Segnier, prédisait au héros de Mascara de nouvelles palmes sous le ciel où elles croissent. « Je ne vais point combattre réponde le prince; la paix a été solidement établie en Afrique par le traité de la Tafna, rien ne peut la troubler. »

« Le prince débute de bonne heure dans cet art, si fort en usage depuis quelque temps, de dire toujours l'opposé de ce qu'on veut faire; de promettre la paix et de provoquer la guerre; d'avoir la liberté à la bouche et le despotisme au cœur; de mettre la vertu en maxime, et de se moquer d'elle en action. « Le prince, à ce qu'il paraît, a été élevé à bonne école. » M. l'avocat-général, discutant les termes de cet article, s'efforce d'en faire ressortir le délit d'offense à l'égard de la personne du duc d'Orléans.

M. Berryer s'attache à démontrer que, dans notre pays où la liberté de la presse existe, il y a un droit sacré : celui d'apprécier, de censurer ce que font tous ceux qui sont chargés de gouverner le pays. La censure vive, ironique, même passionnée, est dans le droit de tous. D'ailleurs ce n'est pas le prince que la *Quotidienne* a attaqué dans la personne du duc d'Orléans, c'est le lieutenant-général allant combattre à la tête de notre armée.

M. Berryer rappelle l'acquiescement du *National* dans un procès récent et à peu près analogue au procès actuel; il demande aussi l'acquiescement pour la *Quotidienne*.

Après le résumé de M. le président, les jurés se retirent dans la salle des délibérations et en rapportent, au bout de dix minutes, un verdict de non-culpabilité.

En conséquence, la cour a prononcé l'acquiescement.

Voici, sur la première séance de la commission des offenses, quelques renseignements empruntés à la *Gazette des Tribunaux* :

La commission des offices a tenu hier sa première séance, sous la présidence de M. le garde-des-sceaux; et une question qui, de l'aveu de tous, semblait avoir été mise hors du débat, celle du droit de transmission, a tout d'abord été l'objet d'une discussion fort animée.

Cette question a été soulevée par M. Mounier. L'honorable commissaire, dans un discours assez étendu, a soutenu que le droit de transmission des offices ministériels, bien qu'il fut consacré par l'usage, n'était pas dans la loi; que fût-il, d'ailleurs, reconnu par la loi, il y aurait nécessité de modifier un état de choses préjudiciable, selon lui, à l'intérêt privé aussi bien qu'à l'intérêt public.

La doctrine de M. Mounier, combattue par M. Nicod, a été

chance de réussite; parce que c'était un point de départ, et qu'il savait qu'une fois en marche l'esprit d'examen ne s'arrête pas.

La Jacquerie a constaté un fait digne d'être apprécié : c'est la rapidité avec laquelle s'accrut le nombre des combattants. Il n'y avait point eu de conspiration, point de ces rumeurs sourdes qui font pressentir l'orage. Un homme s'était levé, avait parlé; dix le suivent, cent, mille, cent mille et davantage. Quelles résonnances immenses s'il y eût eu plus d'intelligence et moins de force ! Mais 89 ne devait tonner que plus tard.

Je n'ai fait qu'esquisser à grands traits cette large époque et j'ai voulu pour cette fois m'arrêter aux détails qui ne font pas faute. Je n'ai pas cherché à être historien; j'ai cru être patriote. Le cœur est de tous les âges; mais je me refuse comme

pendant d'où vient que je n'ai trouvé dans aucune de nos histoires l'énoncé d'une charte relative aux troubles de la Jacquerie et qui m'a semblé fort curieuse? Elle aurait été utile comme renseignement et aurait prouvé que la Jacquerie avait des limites moins restreintes que celles par lesquelles on l'a bornée. Cette charte est tirée du Cartulaire de la ville d'Auxerre, inscrite en assemblée publique le jour de la Chandeleur, 27 janvier 1459, et est inscrite sous le no XXXVI, à la date de 1356. Elle est de Charles V, Dauphin, pendant la captivité de son père, Jean, deuxième du nom, puisqu'on est convenu de décoller du titre de Jean Ier un fœtus qui vécut huit jours. Voici le trait de cette charte :

Elle diminue l'impôt ordinaire et l'impôt extraordinaire par le rançon du roi Jean, et les arriérages de moitié pour les campagnes, du quart pour les villes. Même diminution pour la gabelle. Les débiteurs s'acquittent envers leurs créanciers pour un écu payant deux francs. Concessions faites en faveur des campagnes qui se soulèvent pour les ramener à la tranquillité. Ordonne le recensement des archers et des balayeurs, l'armement des milices urbaines et des seigneurs.

soutenue de nouveau, sauf quelques modifications, par M. Delaire. M. Glandaz a pris ensuite la parole pour réfuter, au point de vue de la législation actuelle et de l'intérêt général, le système présenté par MM. Mounier et Delaire. L'heure avancée n'a pas permis à la commission de continuer, et la séance a été renvoyée à samedi prochain.

D'un autre côté, la *Presse* publie la version suivante :

De longs discours ont été prononcés, une multitude de questions ont été tour à tour posées et écartées par l'ordre du jour, sans que jusqu'à présent on puisse en rien pressentir le résultat des travaux de la commission ni même son programme.

La commission paraît partagée en deux camps. La majorité de ses membres condamne le principe de la loi de 1816 et se range à l'opinion de M. le baron Mounier, en considérant son adoption comme une mesure funeste que le besoin d'argent a fait prendre aux ministres de la Restauration.

La minorité soutient énergiquement le système de l'article 91 de la loi de 1816, et ne craint pas de déclarer que si la loi relative aux officiers ministériels était à rendre, on n'aurait rien de mieux à faire dans l'intérêt général que de l'adopter encore en consacrant le principe de la transmission pour la plupart des charges indiquées dans cet article.

Tous reconnaissent, du reste, le danger qu'il y aurait à toucher à une disposition qui a pour elle les décisions constantes de la jurisprudence, l'autorité que donne une longue et paisible possession, et qui a créé en France une propriété nouvelle à laquelle se rattachent des intérêts immenses.

Quelques membres ont paru préoccupés de la nécessité d'arrêter dans sa naissance un abus qui tendrait à rendre transmissibles et vénaux nombre d'offices auxquels ne s'applique pas la loi de 1816, tels que ceux de percepteurs des contributions, de receveurs, etc.

En résumé, la commission paraît devoir procéder par tâtonnement.

Le secret a été de nouveau demandé aux membres présents, et il est scrupuleusement gardé.

La commission s'est ajournée à samedi.

AFRIQUE FRANÇAISE.

ALGER, le 4 novembre 1839. — L'expédition de Hamza a eu un succès complet, et doit exercer une grande influence sur l'avenir de notre colonie. De nombreux chefs de tribus se sont présentés au maréchal pendant la campagne, et ont reconnu la souveraineté de la France. On a le projet, à ce qu'il paraît, d'établir des postes sur divers points, afin d'assurer les communications par terre d'Alger à Constantine. Les travaux de la route projetée seront entrepris incessamment. Au découragement qui commençait à gagner les colons a succédé un enthousiasme extraordinaire. Plaise à Dieu que le gouvernement ne vienne rien entraver!

Pour vous mettre à même d'apprécier l'importance de la position de Hamza, je transcris ici quelques extraits du *Tableau de la situation*, publié en 1838 par le ministère de la guerre :

« Ce qu'on appelle le fort de Hamza (Bordji-Hamza) est une espèce de maison carrée située au milieu de la plaine du même nom, sur la rive gauche d'un cours d'eau dont la réunion forme la rivière qui se jette dans la mer, près de Bougie, où elle porte le nom de Summam ou d'Oned-Bou-Mécaoud. Ce cours d'eau passe au sud du fort et coule dans un ravin assez profond.

« Hamza, par sa situation qui touche aux frontières des provinces d'Alger, de Constantine et de Titery, est l'une des positions stratégiques les plus importantes de l'ancienne régence. A la fois défensive et offensive, elle couvre les Portes-de-Fer (Biban), dont elle n'est séparée que par deux journées de marche, et la vallée de l'Isser. Elle se trouve menacer ainsi les Kabayles de l'Isser et ceux du Djurjura. Enfin, du fort de Hamza, on peut se porter en deux jours de marche sur les villes de Titery et de Médéah.

« Les Turcs, qui appréciaient l'importance de la position de Hamza, entretenaient dans ce fort une petite garnison, et le caïd de Hamza qui, depuis l'administration de Hahia-Aga, relevait directement d'Alger, y faisait sa résidence habituelle.

« Hamza n'est guère qu'à trois journées de marche d'Alger. La route qui y conduit de cette ville n'est difficile que dans la partie de montagnes située entre notre camp de Kara-Mustapha et Beni-Hini, où elle coupe l'Isser. On y peut arriver par plusieurs chemins.

« La plaine de Hamza est habitée par la tribu des Aribis, forte d'environ 1,500 hommes, tous logés sous la tente et répartis entre quatre douars, placés sur les bords de l'Oned-al-Akhal, rivière qui sépare la province d'Alger de celle de Constantine. »

On n'a pas encore désigné le régiment qui doit aller tenir garnison à Hamza; le fort va être remis en bon état. Nous attendons avec impatience le prochain courrier de Bône, qui nous apportera probablement des nouvelles de la division aux ordres du lieutenant-général Galbois.

ORAN, le 29 octobre 1839. — Depuis l'apparition d'Abd-el-Kader aux environs de notre ville, les grains sont devenus excessivement

« Envois des capitaines royaux pour les organiser, les commander et défendre le pays. Que toute place capable d'être fortifiée le sera incontinent, que toute place qu'on ne pour-rait de suite mettre en état et qui pourrait servir aux insurgés sera de suite démantelée. Des conseils, des menaces, etc. »

Ceci sent parfaitement son goût de terroir et de suite on devine que la Jacquerie est sous jeu là-dedans. Non-seulement le Beauvaisis, la Picardie, l'Isle-de-France et la Champagne virent les jacques déployer leur étendard et le promener victorieux à travers leurs campagnes, les mêmes manifestations révolutionnaires ont lieu en Bourgogne. Ici, ce ne sont ni le prévôt de Paris, ni l'évêque de Laon, ni le roi de Navarre, qui faiment les troubles; ils sont nés d'eux-mêmes de la misère qui rongea l'os du peuple, comme le chancre l'os de Job. Job, c'est le peuple au moyen-âge, c'est le peuple au XIXe siècle, qui se fait jacque, qui se fait carbonaro, qui se lamente et qui se gratte. Quand donc Dieu l'aura-t-il assez éprouvé? Je ne serais pas étonné que la Jacquerie se fût étendue par toute la France. En effet, le mal était partout, davantage cependant où l'Anglais avait passé. Mais l'Anglais ne faisait brèche qu'une fois; c'était le loup affamé que la neige fait sortir des forêts. Il vient, l'œil brillant, les flancs creux, les mamelles taries; il lui faut une proie, et il court la dévorer dans son repaire. Le seigneur, lui, c'était le chien, c'était le boucher; il avait faim et soif tous les jours, tous les jours il lui fallait sa pitance, et si grasse que les autres n'en n'avaient pas la moindre. Alors, sans laine, sans chair, le mouton se fait bête fauve; c'est ce qui advint. Ici d'abord, a-t-on dit, plus loin ensuite, peut-être partout, qu'on recherche, et le cercle s'agrandira incessamment.

Les craintes qu'inspire l'Auxerrois à Charles V sont sérieuses; l'Auxerrois n'est pas à cette époque France; ce comté ne sera réuni à la couronne qu'en 1371. L'état consommait sa ruine. Un roi prisonnier, un enfant au pouvoir, l'Anglais et le Navarrais à la porte de la capitale, tenant nos malheureuses pla-

res sur nos marchés; les choses en étaient à ce point que le lieutenant-général s'est vu dans la nécessité d'autoriser l'intendant militaire à livrer 4 ou 500 quintaux de farine aux boulangers. Heureusement, dans la journée du 16, un navire venant de Marseille a apporté 329 balles de farine. Quelques chefs arabes, soupçonnés par l'émir d'avoir vendu des chevaux aux Français, ont été conduits à Mascara, et des indigènes, arrivés de l'intérieur, assurent qu'ils ont été décapités. Ces mêmes individus donnent pour certain qu'avant un mois la guerre aura éclaté dans notre province.

Faits Divers.

On lit dans le *Mercur de Franconie* : « Sous le règne de Frédéric-le-Grand, la province de Brandebourg produisait 13,000 livres de soie; en 1837, ce produit ne dépassait pas 2,000 livres. Depuis 1806, on a sacrifié plus d'un million et demi de mûriers. »

— Suivant des documents statistiques publiés par le ministère de l'intérieur, la Russie emploie chaque année 29,000 puds de soie brute pour la consommation intérieure. Elle importe en outre, de l'Asie et de l'Europe, pour 8 millions de roubles de soieries. Dans ces derniers temps, la culture de la soie dans les provinces du Caucase a contribué d'une manière très-efficace à diminuer l'importation de la soie brute étrangère. Moscou ne tire plus de l'Italie que 5,000 puds de soie, tandis que, jusqu'en 1831, cette ville en avait importé 6,000 puds. On ne tire plus annuellement de la France et de l'Allemagne que 200 à 250 puds de soie teinte; de la Grèce et de la Turquie, de 15 à 18 puds; de la Perse, de 5 à 6,000 puds. On tire, au contraire, 17,000 puds de soie grège des provinces du Caucase. (*Gazette d'Etat de Prusse.*)

Extérieur.

ORIENT. — MALTE, le 5 novembre. — Nous venons de recevoir, par un paquebot anglais, des nouvelles de Besica-Baie qui ont produit ici la plus grande sensation. Ces nouvelles vont jusqu'à la date du 28 octobre. Les 21 et 22, l'amiral Stopford reçut successivement des dépêches de Constantinople, d'Alexandrie et de Londres; le lendemain l'escadre anglaise quitta le mouillage de Besika, laissant sur les lieux la division française, et fit route pour Ourliac où elle jeta l'ancre le 24.

A bord des vaisseaux français on se perd en conjectures sur les causes du prompt départ de la division anglaise; le bruit le plus accrédité est que les deux gouvernements ne sont pas d'accord.

D'un autre côté, il faut convenir que dans ces derniers temps il régnait une certaine froideur entre les deux marines. Quoi qu'il en soit, on croit généralement dans nos contrées que la France s'étant prononcée en faveur de Méhémet-Ali, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, divisées jusqu'à ce jour, ont résolu de réunir leurs forces dans le but de détruire la nouvelle puissance qui vient de surgir en Orient. Nous verrons si le gouvernement français ne reculera pas.

L'escadre aux ordres du vice-amiral Lalande devait partir de Besica-Baie dans les premiers jours de novembre; elle compte déjà un grand nombre de vaisseaux de tous rangs.

CONSTANTINOPLE, le 27 octobre. — Il est certain aujourd'hui que lord Ponsomby a déclaré officiellement à la Porte que la Russie, l'Autriche et l'Angleterre étaient d'accord, et agiront sans la coopération de la France pour ramener Méhémet-Ali à ses devoirs de vassal. Il est vrai qu'on ne savait pas en ce moment le mauvais succès de M. Brunow à Londres, et l'ambassadeur anglais a fait cette déclaration d'après des instructions déjà anciennes.

En attendant, la Porte, peu confiante dans toutes les promesses des puissances européennes, agit sous main pour conclure un arrangement avec Méhémet-Ali.

Les incendies se renouvellent toujours. Le 25, le feu a consumé quelques maisons, mais heureusement les secours sont arrivés à temps, et les dommages sont peu considérables.

En passant à Besica-Baie, M. de Pontois a eu une longue conférence avec l'amiral Lalande. Ces deux personnages se sont entendus sur la marche à suivre dans les principales questions d'Orient.

EGYPTE. — ALEXANDRIE, le 28 octobre. — On a répandu le bruit ces jours-ci que Méhémet-Ali était sur le point de renvoyer la flotte ottomane au grand-seigneur; mais cette nouvelle mérite confirmation. Elle a été accréditée sans doute parce qu'on voit faire aux bâtiments turcs des provisions d'eau, de biscuit et de poudre. Tout cela prouve, au contraire, que le vice-roi est sans cesse occupé à compléter ses moyens de défense.

Ibrahim-Pacha a concentré son armée à Malatia. On attribue généralement cette concentration à la nécessité dans laquelle se trouvait le généralissime de pourvoir aux besoins de ses troupes et de les mettre à l'abri de intempéries de l'hiver.

ESPAGNE. — VALENCE, 30 octobre. — Le bruit court qu'un engagement a eu lieu entre les rebelles commandés par Cabrera

ces; au dedans des seigneurs qui se font pillards et s'arrachent les lambeaux des dernières richesses du pays, la famine qui étend ses deux longues et sèches ailes du nord au midi, un peuple entier qui se révolte et jette son gant de bataille; telle était la situation. Le Dauphin eut peur. Et voyez : de suite il organise militairement les villes contre les campagnes et met ses capitaines à la tête des milices urbaines, composées de bourgeois à franchises, seigneurs au petit pied. Ce qui prouve encore plus les craintes sérieuses que les provinces inspirent au régent, c'est la diminution de l'impôt. L'impôt dû est éteint de moitié, on diminue de moitié l'impôt à percevoir; la gabelle, un des plus beaux revenus de la couronne, une des plus grandes ruines de l'épargne du pauvre qu'épuisait si honteusement Philippe-le-Bel, son inventeur, est réduite aussi de moitié. Et cette facilité du débiteur à s'acquitter, c'est là un moyen emprunté à Rome dans ses moments critiques. Quand le peuple menaçait, un sénatus-consulte annulait la dette, et tout retraits dans l'ordre. Il est vrai qu'à Rome le débiteur, à défaut d'argent, était tenu de livrer son corps.

Dans cette charte tout est fait en faveur du pauvre, les campagnes surtout sont privilégiées. On sait que les villes ne bougeront pas, car là il y a une aristocratie, et la commune y a depuis long-temps acquis droit de cité. Aussi de larges avantages sont faits aux paysans afin d'empêcher le vent révolutionnaire de souffler sur eux; on a peur, on leur fera peur. D'une main on leur montre le glaive, de l'autre on laisse tomber les grâces et les dons. Le trésor cependant est vide, le Dauphin est forcé de faire fondre sa vaisselle, et le roi Jean attend, à Londres, dans les bras d'une comtesse, sa maîtresse, que ce bon peuple ait été saigné pour sa rançon, tandis que la famine et l'Anglais lui dévorent toujours son royaume. Il est vrai que les concessions faites par le Dauphin ne furent qu'éphémères.

en personne et une colonne de nos troupes sous les ordres de Cabanero, engagement dans lequel Cabrera aurait, dit-on, été blessé et transporté à Morella.
On ajoute que l'ennemi aurait perdu dans cette affaire plusieurs bataillons.
— Il paraît certain que le duc de la Victoire, sans les avis officiels d'un jeune père, serait tombé dans une embuscade tendue par les carlistes. Trente-cinq cavaliers de son escorte ont été pris par l'ennemi.
Espanero, dit-on, a pris le jeune père sous sa protection, et lui a donné une décoration.
ANGLETERRE. — M. Frost, le principal meneur de l'éméute de New-Port, est un homme d'une cinquantaine d'an-

nées; ses traits sont réguliers, et le caractère le plus prononcé de sa physionomie est la bienveillance. Il est remarquable que, d'après sa douceur, on n'aurait pu jamais le croire capable de jouer un rôle si important.
— On écrit de New-Port, 8 novembre :
« L'interrogatoire des insurgés se poursuit, et les découvertes que l'on fait d'heure en heure attestent l'étendue et la gravité de la conspiration des chartistes.
» On vient d'afficher un avis ainsi conçu : « HAUTE TRAHISON. » Il est offert une récompense de 400 liv. sterl. à quiconque procurera l'arrestation des quatre individus ci-après, accusés du crime de haute trahison.
» Suivent les noms et signalement des individus.

NEW-BRIDGE.— On pense que les ouvriers mineurs ne tarderont pas à retourner à leurs travaux; il se manifeste partout une disposition à rentrer dans les ateliers. Les travaux de Merthyr et d'Aberdare sont en pleine activité.

Trois pour cent	81 90
Cinq pour cent	111 5
Quatre pour cent	101
Rentes de Naples	403 20
Actions de la banque	2925

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Feuille d'Annonces.

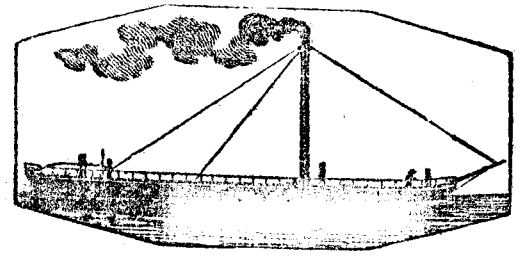
ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.
ÉTUDE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE, SUCCESSION DE M. CASATI.
A VENDRE PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e Hennequin, notaire à Lyon, commis en justice à cet effet, le lundi vingt-cinq novembre mil huit cent trente-neuf, à onze heures précises.
UN FONDS D'HOTEL GARNI, APPELÉ HOTEL DU MÉRIDIEN, EXPLOITÉ A LYON, PLACE DES CORDELIERS.
La vente comprendra l'achalandage, le droit au bail de la maison et le mobilier garnissant l'hôtel; les chambres sont au nombre de dix-huit.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, n^o 2, successeur de M. Casati. (1605)

ANNONCES DIVERSES.
(6931) A VENDRE pour cause de départ.—Un cheval arabe pur sang.
S'adresser cours d'Herbouville, quartier Saint-Clair, 34.
(6912) A LOUER ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT, A la Noël prochaine.
Comptoir, magasin, arrière-magasin, cave de 70 pieds de long, et appartements, place Saint-Laurent, n^o 3, en face de l'église Saint-Paul.
Il a été perdu une chienne levrette noire, de moyenne taille, tache blanche sur le poitrail et le bout de la queue blanc. Récompense à celui qui la ramènera chez M. Pignatell, place Saint-Clair, n^o 4. (6935)

VENTE DE COKE

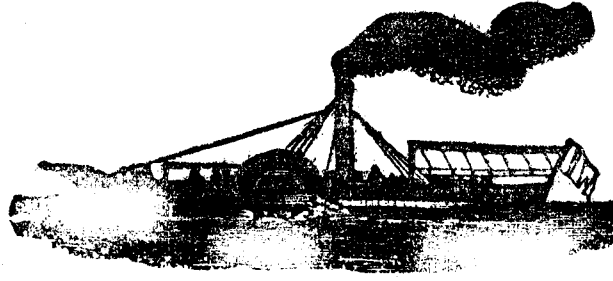
DE L'USINE A GAZ DE PERRACHE.

DIMINUTION DE PRIX.
80 c. l'hectolitre pris à l'usine et 90 c. rendu devant la porte.
ou 2 f. 35 c. les cent kilos pris à l'usine, et 2 f. 60 c. rendu devant la porte.
S'adresser à l'usine ou au bureau de la compagnie, rue des Célestins, n^o 5.
On y vend aussi du goudron minéral à 12 f. les cent kilos pris à l'usine, et à 10 f. par partie majeure, les futailles, la charge de l'acheteur. (241)



LE BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN DU RHONE

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS, Dimanche 17 novembre, à six heures du matin, POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.
Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (283)



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.
Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, L'AIGLE les jours IMPAIRS, Le CYGNE les jours PAIRS. (293)

Un ancien négociant retiré des affaires, voulant se créer, pour une partie de la journée, une occupation conforme à ses habitudes, désire être employé à la tenue des livres d'une maison de commerce ou d'une administration quelconque.
S'adresser au bureau du journal.

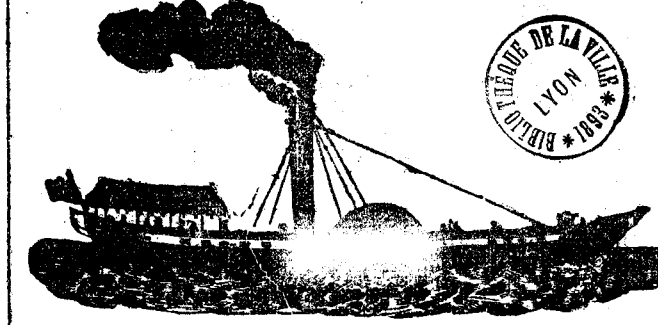
(291) COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



A dater du dimanche 6 octobre, LES DÉPARTS POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES, Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

Dépuratif du Sang,

DES HUMEURS ET DE TOUT VICE QUELCONQUE.
Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les lueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.
La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.
On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.
A Vienne, chez M. Moutet fils, épicer, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. (2025)



LE PAPIN N^o 2 DE LA SAONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, D'UN MARCHE SUPÉRIEURE, Partant de LYON pour CHALON-SUR-SAONE tous les jours impairs, A cinq heures et demie du matin, a réduit ses prix à 4 fr. pour les premières places, et à 2 fr. pour les secondes. (281)

MALADIES SECRÈTES, SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,
Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TURVAUD, de Montpellier, breveté.
Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12. (2102)

DÉPURATIF DU SANG.
EXTRAIT DE SALSEPARILLE, COMPOSÉ
En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,
Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.
Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n^o 13. (2005)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs,
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.
Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.
Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.
S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon.— A Saint-Etienne, chez MM. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (2031)

DÉPURATIF VÉGÉTAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes.— Brochure en 12 pages, indiquant le mode du traitement à suivre.
S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n^o 31.—Dépositaires: à Vienne, M. Bergeron; à Saint-Etienne, M. Martinet; à Rive-de-Gier, M. Marthoud; à Roanne, M. Chervet-Nourisson; à Chalon, M. Buret; à Charolles, M. Bert; à Bourg, M. Béraud. (2114)

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, Ce Per.	2,000	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.	1,060	
350	600		Eclair. au gaz Gren.	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	"	790
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	800	
Illimité.	1,000	Idem.	Ce gén. m. R.-de-G.	700	
Idem.	1,000	Idem.	Ce des mines de l'Un.	"	660
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. m. de hou.	"	"
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.	"	660
4,000	"	"	Ce des mines Thiol.	"	"
1,000	1,000	"	Ce génér. des Tréf.	"	"
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	6,500	
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. lyon. bat. à vap. Rhône supérieur,	400	
800	500	"	Gondoles à vap sur Saône, marc.,	"	
134	5,000	Idem.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée,	"	2,265
4,500	1,000	par trimestr.	Pont Seguin,	1,700	
430	2,000	Idem.	Pont de l'Île-Barbe,	1,500	
300	2,000	Idem.	Pont et gare de Vaise	"	1,075
220	2,000	"	Canal de Givors,	"	"
1,800	1,000	"	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,900	
6,000	5,000	Jan. et Juil.	Moulin à v. de Per., Fonder. (Loi. Ardè.)	5,000	
2,200	5,000	Juin et Déc.	Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
240	3,000	Idem.	Banque de Lyon,	1,940	
800	750	"	Caisse Ce de best.,	"	
800	1,000	"	Omnium,	"	
2,000	1,000	Idem.	Soc. river. d'assur.,	520	
Illimité.	750	30 m. et 30 s.			
2,000	500	"			

GRAND-THÉÂTRE.
Vendredi 15 novembre 1839.—Le SÉRMENT, opéra.—Six heures.
GYMNASE-LYONNAIS.
Vendredi 15 novembre.—21^e représentation du NAUFRAGE DE LA MÉDUSE, drame historique.—Six heures.
LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

On lit dans le *Morning-Herald* :

Il faut nécessairement procéder à une liquidation des comptes depuis long-temps en suspens entre les intérêts commerciaux de l'Angleterre et ceux des Etats-Unis, afin que le commerce entre les deux pays puisse être établi sur un système avantageux. Nos négociants et capitalistes sont fatigués et dégoûtés des valeurs des Etats-Unis. Le résultat sera que les dettes commerciales et publiques des Etats-Unis devront être réglées en numéraire ou métaux précieux. Ceci doit amener le numéraire et les lingots à la banque d'Angleterre.

On lit dans le *Courrier de la Côte-d'Or*, dont nous voudrions pouvoir citer tout entier l'excellent article :

La presse départementale, dont la constante modestie semble avoir donné le change à ses détracteurs émérites, ne prétend nullement repousser les bons exemples et les bons conseils de la presse parisienne ; elle ne prétend pas à une indépendance absolue, indépendance qui serait de l'orgueil et qui aboutirait à l'isolement ; mais elle veut la liberté, cette liberté qui consiste à discuter les questions politiques avec son intelligence et sa raison, et non pas avec l'intelligence et la raison des journaux de la capitale, cette liberté qui consiste à marcher d'un pas ferme dans la voie d'opposition qu'on s'est tracée, sans s'arrêter à chaque pas pour consulter le mot d'ordre de la presse parisienne, thermomètre capricieux dont l'atmosphère politique élève ou presse trop souvent le mercure.

Cette liberté et cette indépendance relatives, la presse départementale ne les a jamais aliénées ; jamais elle n'a ramassé laborieusement sur la route les miettes de la science politique ; jamais elle n'a attendu d'ordre ou de signal pour aborder une question sérieuse, pour flétrir un abus, pour louer une mesure utile. Si elle ne prend pas l'initiative des discussions dont le foyer est placé dans la capitale, c'est que son rôle et celui de la presse parisienne sont bien tranchés ; c'est que tandis que l'une doit généraliser les questions, l'autre doit les resserrer et les vulgariser, pour ainsi dire ; c'est que la presse départementale, avec une vie propre et individuelle, doit compléter la presse parisienne ; c'est que la première ne peut pas plus juger par elle-même du mouvement central de l'opinion et des esprits, que la seconde ne sait apprécier d'ordinaire le tempérament politique de nos départements ; c'est que l'une ne saurait pas plus écouter à la porte du cabinet de M. le maréchal Soult ou de M. Passy, que l'autre ne peut pénétrer dans les limbes de telle ou telle préfecture.

Notre tâche n'est pas aussi brillante, sans doute ; mais, à coup sûr, elle est aussi honorable, aussi laborieuse, aussi utile. Notre plume n'est pas aussi habile ni aussi riche de formes et de couleurs ; mais, à coup sûr, elle est aussi franche, aussi désintéressée, aussi courageuse.

Notre rôle est humble sans doute, et notre influence resserrée ; mais le *Courrier français* et les feuilles parisiennes qui partagent ses antipathies contre la presse départementale exagèrent les proportions de leur rôle et de leur influence. Le discrédit dans lequel la presse parisienne est tombée depuis sa lutte victorieuse contre la Restauration, ce discrédit est une conséquence de ses fautes. Depuis que le journalisme a été pris corps à corps par des spéculateurs imprégnés de l'esprit métallique du siècle, le discrédit s'est accru ; et si quelques feuilles toujours graves, toujours désintéressées, ont échappé à cette contagion énervante, on peut dire que toutes les autres en ont été gravement atteintes. Comment donc est-il possible qu'à l'entrée d'une convalescence qui peut avoir ses rechutes, on vienne heurter imprudemment une presse robuste et saine, une presse dont l'activité régulière ne le cède en rien à l'activité fébrile de ses détracteurs de la capitale, une presse qui oppose chaque jour des services réels et modestes à des services d'ostentation, une presse vierge encore du contact flétrissant de l'industrialisme, une presse enfin dont la probité et la prudence la protègent contre des morsures aigries par une popularité perdue ?

On lit dans la *France* :

UNE CONVERSION.

Un homme se présenta un jour aux électeurs royalistes des Basses-Pyrénées et sollicita leurs suffrages. Ce que je défendrai à la chambre, si vous me nommez, leur dit-il, ce sont vos droits et vos opinions ; ce que je repousserai, c'est tout contact avec le ministère, c'est tout rapprochement avec le régime de juillet. Ne craignez pas que j'abandonne le drapeau de la vieille monarchie ; je vivrai et mourrai à l'ombre de la bannière de saint Louis ; c'est un fidèle que vous choisirez et non un apostat.

Les royalistes crurent à cette parole, et au scrutin le candidat de la droite l'emporta sur un concurrent.

A la chambre, le nouveau député marcha d'abord avec ses collègues de la même opinion. Survint le rejet de la loi américaine, rejet dû à l'éloquence véhémente de M. Berryer, triomphe emporté seulement à la majorité de deux voix.

Les journaux dressèrent une liste des députés qui avaient, en cette circonstance, dégrévé le budget d'une prétendue dette dont la preuve n'était pas rapportée. Le nom de M. Lavielle, car c'est celui dont nous parlons, fut omis sur cette liste, et le 22 avril 1835, ce député s'en vint humblement, et le chapeau bien bas, frapper à la porte de la tribune des journalistes à la chambre des députés, et demanda le rédacteur de la *France*. Celui-ci sortit, et alors M. Lavielle, d'un ton mielleux, de ce ton qu'il avait sans doute employé pour séduire ses électeurs, s'adressa dans les termes suivants à notre collaborateur :

« Monsieur, je viens réclamer auprès de vous contre une erreur qui s'est glissée dans votre journal ; mon nom a été omis sur la liste des députés qui ont rejeté la loi américaine, et vous comprenez quel tort cette omission peut me faire dans mon département.

« Je suis royaliste comme vous ; si nous sommes divisés sur quelques points de forme, nous sommes de la même opinion sur le fond, et nous voulons tous la même chose ! Mes électeurs, si vous continuez de garder le silence, pourraient croire que je les ai trahis, que j'ai abandonné leurs intérêts, et, Dieu merci, je ne fais pas partie de ce troupeau honteux que le ministère traîne après lui, qui vote tout à tort et à travers, et qui fait un marché de l'honneur, des intérêts et de l'or de la France ! Je vous prie donc d'avoir la bonté de publier dans votre numéro de demain la lettre que je vous remets. »

Notre collaborateur reçut la lettre à laquelle était jointe une cordiale poignée de main, et le lendemain, jeudi 23 avril 1835, cette lettre, ainsi conçue, parut dans la *France* :

« Monsieur, vous avez omis mon nom sur la liste des députés qui ont voté contre la loi américaine ; les deux journaux qui ont publiés cette erreur ont bien voulu la réparer. Je vous prie de la même complaisance ? J'ai l'honneur d'être, avec toute considération la plus distinguée, etc. LAVIELLE, député des Basses-Pyrénées. »

C'est dans ces termes que parlait M. Lavielle il y a quatre ans et demi. L'année dernière, le député qui était venu à la chambre avec des opinions, disait-il, aussi royalistes que celles de la

France, entrait dans le troupeau ministériel qui, selon lui, vote à tort et à travers, et qui fait bon marché de l'honneur, des intérêts et de l'or de la France.

Le journal le *Temps*, dont les opinions monarchiques sont connues, apprécie avec sévérité l'expédition du Biban. Voici en quels termes il la juge :

Nous avons relu avec grande attention les relations qui ont été publiées hier et aujourd'hui de la dernière expédition de M. le maréchal Valée et de M. le duc d'Orléans en Afrique. Nous sommes restés convaincus qu'on a voulu faire une expédition politique et militaire, et qu'on n'a fait autre chose en réalité qu'une expédition scientifique.

On a reconnu des gorges, des défilés, des vallées, des rivières ; on a étudié les dispositions géographiques et géologiques de pays où n'a jamais pénétré la puissance des nations européennes conquérantes de l'Afrique. On a franchi ces redoutables murailles que les anciennes convulsions du globe ont élevées en rendant perpendiculaires les couches jadis horizontales qui gisaient à de grandes profondeurs.

On a passé ces portes étroites qu'un torrent a ouvertes, et que la main des hommes a récemment agrandies. On s'est exposé à voir le lit du torrent se gonfler en quelques heures, et remplir tout entier le chemin qu'il a frayé le premier en creusant son lit. On a vu de belles et fertiles vallées arrosées soit par les eaux qui coulent vers Bougie, soit par celles qui se rendent à la mer du côté d'Alger. On a traversé des forêts de palmiers ; on a vu sur les pentes de l'Atlas des villages et des villes dont on ne sait pas le nom ; on a affronté mille dangers, essayé mille fatigues ; mais, en résumé, que reste-t-il de cette expédition ?

On a reconnu une route qui est impraticable. Quel usage voulez-vous faire d'un chemin où quarante Arabes déterminés peuvent arrêter une armée, où quelques heures de pluie peuvent noyer des régiments ? On a frappé, il est vrai, l'imagination des tribus ; mais l'impression sera fugitive ; et, comme aucun accroissement de puissance effective ne résulte de cette aventureuse expédition entre Sétif et Alger, comme l'expédition est de telle nature qu'elle ne saurait se renouveler, il est vrai de dire que le danger a été affronté en pure perte, que la témérité n'avait pas de motif suffisant, que le résultat sera nul.

A quoi bon courir le pays, pousser des reconnaissances dans cette terrible contrée, y faire des voyages téméraires, semer des camps volants dans toutes les directions, épuiser une armée ? Il ne s'agit pas de conquérir, il faut coloniser s'il est possible. Il ne s'agit pas de procurer de la gloire à nos soldats, il faut leur donner la santé, les vivres, des logements salubres. Il ne s'agit pas d'explorer scientifiquement l'Afrique, il faut s'établir solidement sur les points qu'on possède, et tenter la civilisation et la culture.

Toutes les révélations et toutes les relations qui ont été faites depuis quelque temps prouvent également deux choses : que l'avenir de notre colonie d'Afrique est un grand problème, et qu'on travaille plutôt à le compliquer qu'à le résoudre. Comment M. le maréchal Valée se laisse-t-il entraîner en dehors du programme beaucoup plus sage qu'il s'était tracé d'abord ? L'expédition est fort honorable pour lui, pour le prince, pour les troupes ; mais si l'audace et la bravoure ont éclaté dans l'exécution, la sagesse et la prudence n'ont-elles pas fait défaut dans la conception première ?

SUR L'ÉTAT SANITAIRE DE NOTRE ARMÉE D'AFRIQUE.

Le *Courrier français* contient aujourd'hui sur l'état sanitaire de notre armée d'Afrique, sur les fautes de l'administration, un nouvel article qui n'a pas besoin de commentaires ; ils viennent d'eux-mêmes à cette lecture :

Quel regret que nous ayons à notre tour de prolonger une discussion cruelle sur l'état sanitaire de nos troupes en Afrique, il ne nous est pas permis d'accepter le moindre amendement aux faits incontestables que nous avons signalés. Il ne s'agit pas ici de mortifier le gouvernement, ni même une administration quelconque ; une telle satisfaction, surtout en pareille matière, serait d'un mauvais citoyen. Mais aucune déclaration officielle ou semi-officielle ne saurait faire que nous n'ayons pas vu ce que nous avons vu. Les dénégations, si timides qu'elles puissent être, nous inquiètent toujours, parce qu'elles n'annoncent pas l'intention ferme et arrêtée de mettre un terme au fléau qui désole l'armée française en Afrique.

On nous oppose que la mortalité n'a pas été du cinquième de l'effectif, comme nous l'avons dit, mais du *quatorzième* ; et, pour le prouver, on a soin de ne compter le nombre des morts que jusqu'au 1^{er} août 1839. Mais c'est justement depuis le 1^{er} août que cette mortalité a été effrayante. Nous même, pour être équitable, nous avons fait remonter nos calculs à quinze mois ; si nous n'avions parlé que du dernier trimestre, on nous aurait taxé d'injustice.

Pourquoi donc ne pas dire au pays la vérité tout entière ? pourquoi ne pas publier avec résignation le chiffre exact des Français morts en Afrique depuis le 1^{er} janvier 1839 ? pourquoi donner des moyennes travaillées à loisir, sans faire entrer en ligne de compte les extrêmes ? En un mot, pourquoi ne pas dire tout de suite : Nous avons perdu trois, quatre ou cinq mille hommes, ou même davantage, depuis tel jour jusqu'à tel autre ? Voilà qui serait net et concluant. Nous ne donnons pas, nous, ce chiffre lugubre, par un scrupule dont nous ne ferons mystère à personne. Les faits que nous avons recueillis à cet égard se rapportent surtout aux positions les plus insalubres, et sur plusieurs de ces points la mortalité a été de plus du quart en six mois. Que les gens qui le savent comme nous mettent la main sur la conscience, et répondent catégoriquement à cette simple question : Combien d'hommes le bataillon en garnison au camp de l'Arouch a-t-il perdus depuis cinq mois ? combien celui de Smendou ? combien à l'Arrach, à l'Arbah et à l'Oued-Laleg ? combien au camp des Dix où il n'y avait que des mourants quand on l'a fait évacuer ? Vous vous taisez, eh bien ! nous allons vous aider à compter : quarante-cinq hommes sont morts en trois jours aux hôpitaux de Philippeville, sur neuf cent cinquante malades, pendant que nous y étions. Si la mortalité eût continué de sévir dans cette proportion seulement pendant quelques semaines, il n'y aurait plus aujourd'hui un seul homme vivant, et malheureusement la correspondance d'Afrique nous apprend qu'on ne peut suffire à enterrer les morts.

Le moment est venu de signaler quelques-unes des principales causes de ce terrible état de choses, et nous croyons aussi accomplir un devoir en les indiquant sans ménagements. On ne peut pas attribuer tout le mal à la seule influence du climat. Sans doute cette influence est une source permanente de maladies ; mais la nécessité de la subir est une des conditions de l'occupation. Il fallait donc, avant tout, s'y préparer et aviser aux moyens d'en prévenir les funestes effets sur nos troupes. Pour atteindre ce but, il était indispensable de commencer par leur assurer des abris réels contre le soleil et la pluie, un coucher tolérable, une nourriture appropriée au genre de fatigues et surtout de dangers qu'elles avaient à courir. Loin de là, les

soldats ont été enfermés dans des camps pour le tracé desquels on a beaucoup plus consulté les exigences de la stratégie que les prescriptions de l'hygiène. Chacun sait ce que c'est que des camps. On creuse un grand fossé, on relève la terre en glacis, et on ferme ce polygone avec des chevaux de frise ; le soldat plante là-dedans ses tentes quand il en a, et il couche par terre, sa giberne d'un côté, son haysac de l'autre. Ce genre d'établissement est très-naturel en campagne, et pendant quelques jours ; mais quand on occupe un pays durant des années entières, les troupes ont besoin d'être installées différemment.

Or, non-seulement tous nos soldats n'ont pas en Afrique leur contingent de tentes, mais dans plusieurs camps ils ont été obligés de se creuser en terre, ou de se bâtir en pierres sèches, de misérables réduits recouverts de broussailles, qui ressemblent beaucoup plus à des repaires d'animaux qu'à des habitations d'hommes. Officiers et soldats vivent dans ces espèces de tanières, où la paille était devenue un article de luxe tellement rare, que le gouverneur-général en aurait trouvé difficilement une botte pour se coucher dessus. Ce n'est pas tout : dans plus d'un camp, les garnisons n'ont pas d'eau vraiment potable ; nous citerons celui de l'Arouch, où il fut servi au prince royal lui-même de l'eau tellement trouble et verdâtre, qu'on aurait pu hésiter à l'employer pour se laver les mains. Les braves gens qu'on a placés dans ces postes difficiles sont donc vulnérables de mille manières différentes. Sous la tente, le soleil les brûle et le froid les pénètre ; dans leurs cabanes en pierres sèches, ils sont exposés aux ravages des insectes et à de véritables inondations quand il pleut. Supposez maintenant que des soldats ainsi logés aient à faire un service actif d'escorte et de corvées ; supposez qu'ils soient employés sans relâche aux travaux de construction des routes, et qu'ils n'aient pour se reposer que la terre nue, ou bien, pour les privilégiés, un peu de paille, n'est-il pas évident que les maladies devront sévir sur eux avec fureur ?

Aussi la dysenterie et les fièvres intermittentes les ont-elles attaqués, cette année surtout, avec un redoublement de violence, et le nombre des malades s'est-il accru tout-à-coup dans une proportion effrayante. Qu'avait-on fait pour se préparer même aux chances ordinaires des fièvres ? On peut juger du sort qui attendait les soldats malades par le tableau que nous avons donné de la situation des hommes bien portants. Une foule de précautions simples qui auraient pu leur épargner la fièvre ou la dysenterie n'avaient pas été prises ; on n'avait pas pris davantage les précautions qui pouvaient atténuer les ravages de ces maladies. L'encoulement a été porté à l'extrême ; les infirmiers, les lits, les médicaments, les fioles, les soins de propreté, tout a manqué, quoi qu'on dise.

Tout le monde a pu voir à Philippeville les médecins consternés et indignés de cet état d'encoulement et de dénuement. Ils s'en plaignent tout haut, en termes énergiques. Nous avons vu des larmes de désespoir dans les yeux du docteur Antonini, médecin en chef de l'armée, qui est pourtant un homme ferme et stoïque. Le docteur Pasquier, attaché à la personne du prince royal, n'était pas moins affecté que son confrère du triste spectacle dont il était témoin comme nous.

Personne ne peut douter qu'on ait eu le temps nécessaire pour se mettre en mesure contre d'aussi cruelles éventualités. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Certes, l'administration de la guerre ne manque pas d'agents habiles et éclairés ; mais cette administration est par trop papiassière et formaliste. On ne peut remuer une planche ou une pierre en Afrique sans l'intervention du génie ; on ne peut disposer d'un lit ou d'un matelas sans la permission de l'intendance ; il y a des conflits d'autorité perpétuels, des lenteurs, des écritures, des correspondances durant lesquels le soldat meurt, et derrière lesquels trop souvent les abus se réfugient. Tout le monde fournisseur de l'armée, toute cette population que le soldat désigne, dans son langage expressif, sous le nom de *riz-pain-sel*, devrait être soumis aux plus sévères investigations.

Il y a en Afrique trop de gens qui vivent de la mort de leurs semblables. Je n'aime pas la terreur, mais je la porterais volontiers dans l'âme de tous ceux qui ont pris une part directe ou indirecte à la destruction de nos soldats. Quels soldats, quand on y pense ! Un pays qui en possède de pareils a droit d'en être fier ; mais il devrait bien les ménager.

On ne sortira de ce chaos qu'en organisant enfin l'autorité civile en Afrique. M. le maréchal Valée est un homme de guerre d'une haute capacité, et, par-dessus tout, un homme d'une probité inflexible ; mais le régime militaire ne suffit point au développement d'une colonie. Nous disons plus, le régime militaire ne suffit point à lui-même. Les militaires n'ont pas assez de soin de la vie des hommes. Accoutumés à prodigier la leur, ils conservent en pleine paix les habitudes des champs de bataille, et c'est ainsi qu'en Afrique ils continuent la vie des camps, au lieu d'organiser la vie de garnison. S'il y avait un magistrat civil à Philippeville, on ne verrait pas d'une lieue en mer cette lave de matières fécales qui descend du fort de France, où elle infecte l'air ; on ne tolérerait point, à vingt pas des dernières vedettes, des débris d'animaux en putréfaction ; on aurait donné depuis long-temps un écoulement aux eaux ménagères et à toutes les immondices qui déshonorent cette ville naissante. Les militaires se résignent à ces tribulations et à ces dangers comme ils le font à tous les autres. Et puis ils ont aussi autre chose à faire. Le génie est accablé de travaux en Afrique. On ne gagne rien à transformer un lieutenant-colonel en commissaire de police.

L'armée et ses chefs ont donc accompli en Afrique la plus forte partie de leur tâche. M. le maréchal Valée a complété d'une manière admirable autour d'Alger un système de routes qui assure des communications régulières et faciles entre la capitale et tous les points de la Mitidja. Il a relié Constantine à Stora par une route déjà belle quoique inachevée, et à laquelle nous ne reprochons que d'avoir coûté trop de monde. Il a arrêté d'une main ferme le débordement d'agiotage qui menaçait de naturaliser en Afrique les turpitudes de la bourse de Paris. Mais quelle que soit la portée de la vue humaine, il y a trop loin d'Alger à Constantine, à Bone et à Oran, pour que de graves abus n'échappent pas à la surveillance d'un gouverneur. Encore une fois, le régime de la guerre ne peut pas convenir, après neuf ans de conquête, à une colonie aussi voisine de la métropole, et dont on a des nouvelles en deux jours. Il faut que le pouvoir civil s'installe en Afrique, supérieur à l'autorité militaire, libre de se mouvoir dans sa sphère et d'organiser une véritable administration comme celle qui régit la France, avec les modifications appropriées à l'état du pays. Jusque-là, il suffira d'une élévation de température comme celle qui a eu lieu en 1839 pour infliger à nos soldats les horreurs de la guerre au milieu de la paix.

Faits Divers.

On écrit de Baume :

« Le nommé Besançon, de la commune de Vergranne, qui a assassiné son frère et a pris la fuite sans que l'on sût de quel côté il s'était dirigé, et que l'on croyait éloigné du pays, vient de reparaitre, en montrant une audace inouïe. Un gendarme de

Baume, qui se rendait avant jour en correspondance à Rougemont, a été pour ainsi dire arrêté par ce malfaiteur, à quelque distance de Baume, à l'entrée d'un bois où il était retiré et d'où il lui a crié : « Puisque vous me cherchez tant pour m'arrêter, » me voici ; venez me prendre si vous pouvez. » Il faisait très-obscur, et le gendarme, se trouvant seul et ne pouvant distinguer son interlocuteur dans le bois, n'a pas osé attaquer cet homme que l'on dit armé d'un fusil double et d'une paire de pistolets. »

— On écrit de Faucogney (Haute Saône) :
« Un crime horrible vient de jeter l'épouvante dans cette commune. Le percepteur et sa domestique ont été trouvés assassinés dans leur domicile. »
» La justice informe. »

— Samedi dernier, dit le *Patriote jurassien*, les employés de la direction des contributions indirectes du Jura ont tous quitté leurs bureaux pour ne pas y rentrer; ils ont, disent-ils, été poussés à cette extrémité par les mauvais procédés de leur directeur.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1576) Mardi dix-neuf de ce mois, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en glaces, comptoir, tables, chaises, tabourets, banque, fourneau, placards, commode, pendule, bouteilles, vaisselle, verroterie, etc. FAUCHÉ.

(1420) VENTE APRÈS FAILLITE
D'OBJETS MOBILIERS, RUE NOIRE, N° 1.
Mercredi vingt novembre courant, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans ledit domicile, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente des objets qui suivent : Tables, comptoir, appareils pour le gaz, chaises, lits garnis, commode, ustensiles de cafetier, et autres objets.

ANNONCES DIVERSES.

(6918) A VENDRE.—Bon fonds d'épicerie, agencé à neuf, dans un bon quartier de la ville. On donnera facilité à l'acquéreur.
S'adresser à MM. Coolen père et fils, rue Bonneveau, 16.

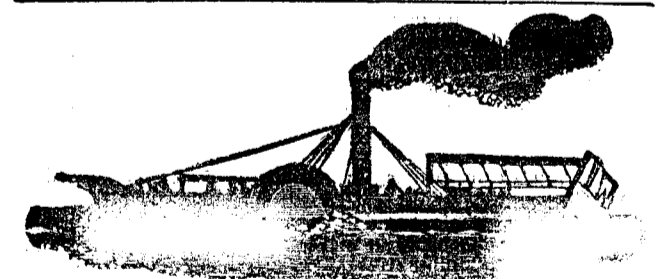
(6927) A VENDRE.—Un fonds de café qui existe depuis quatre-vingts ans, situé sur le quai de la Saône, entre les deux ponts de pierres. On donnera facilité pour le paiement.
S'adresser, rue Lainerie, n° 7, à M. Roman.

(6934) A VENDRE de suite, à bas prix.—Orangers, lauriers, grenadiers, laurétins et autres plantes.
S'adresser à M. L. Mantel, rue Cléberg, n° 9, en face de la montée de Fourvières, près de l'Antiquaille.

Il a été perdu une chienne levrette noire, de moyenne taille, tache blanche sur le poitrail et le bout de la queue blanc. Récompense à celui qui la ramènera chez M. Pignat, place Saint-Clair, n° 4. (6935)

Un ancien négociant retiré des affaires, voulant se créer, pour une partie de la journée, une occupation conforme à ses habitudes, désire être employé à la tenue des livres d'une maison de commerce ou d'une administration quelconque.
S'adresser au bureau du journal.

(6938) A LOUER A LA SAINT-JEAN, Ensemble ou séparément.
Vaste rez-de-chaussée, cour et puits, premier étage composé de trois pièces, avec deux caves, rue Paradis, 9, sur le derrière.—S'adresser à M. Courrat, épicerie, rue Saint-Marcel. Ladite location est actuellement occupée par une fabrique de chapeaux.



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.
Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, L'AIGLE les jours IMPAIRS, LE CYGNE les jours PAIRS. (293)

DÉPURATIF VÉGÉTAL.
Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes.—Brochure en 12 pages, indiquant le mode du traitement à suivre.
S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n°31.—Dépositaires: à Vienne, M. Bergeron; à Saint-Etienne, M. Martinet; à Rive-de-Gier, M. Marthoud; à Roanne, M. Chervet-Nourisson; à Chalon, M. Buret; à Charolles, M. Bert; à Bourg, M. Béraud. (2114)

Extérieur.

ESPAGNE. — Hier le recouvrement des impôts auquel on a procédé dans Madrid n'a produit que des résultats insignifiants, parce que tous les contribuables, à quelques exceptions près, ont renvoyé au trésor les sommations qu'ils avaient reçues, après avoir transcrit en marge l'art. 73 de la constitution, aux termes duquel aucun impôt ne peut être perçu sans avoir été préalablement voté par les cortès. Toutefois, cette circonstance n'a point altéré la tranquillité publique. Les Espagnols ont plus de droiture et de solidité que ne le voudraient leurs ennemis. On avait fait courir le bruit que M. Alvarez de Gevedo, propriétaire de maisons à Madrid, avait acquitté ses contributions, parce qu'il avait eu peur d'une saisie. Cette assertion est fautive. Il est certain qu'il y a eu saisie, mais M. Alvarez de Gevedo n'en persiste pas moins dans son refus de payer l'impôt, et il vient d'adresser aux cortès une pétition dans laquelle il se plaint des vexations que M. Taranco, l'intendant de Madrid, se permet de lui faire subir. (Eco del Comercio.)

— L'autorité a envoyé des troupes sur quelques points de la

province de Grenade pour contraindre les habitants à payer l'impôt. Comme les populations se montraient résolues à résister la force par la force, les soldats n'ont pu agir. Les conséquences d'une telle situation peuvent devenir très-sérieuses. Des lettres particulières assurent que la garnison de Madrid est fort mal disposée. On la paie avec peu d'exactitude; Parmi tous les bruits alarmants qui circulent, il en est un qui suppose aux députés de la majorité l'intention de se rendre à Malaga et d'y rouvrir la session en qualité de chambre constituante. (Gazette.)

BOURSE DE PARIS DU 14 NOVEMBRE.

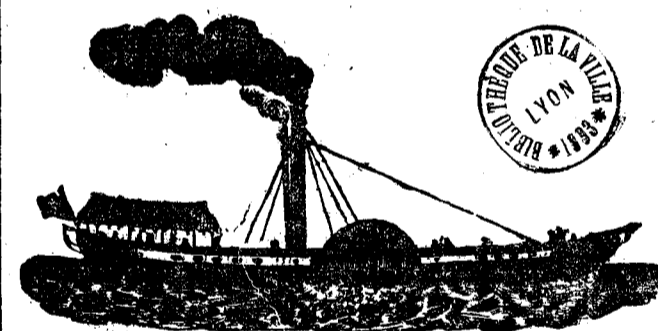
Trois pour cent	81 90
Cinq pour cent	111
Quatre pour cent	103 50
Rentes de Naples	2940
Actions de la banque	

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

(6938) A LOUER.
MAGASIN, CAVE, ENTRESOL ET RPEMIER.
Rue Saint-Pierre, 9. S'y adresser.

AVIS.
SOBRY FILS, PROFESSEUR DE PIANO,
Continue de donner des leçons en ville, à la campagne et chez lui, place de la Comédie, n° 14, au 2°. (6935)

(6939) TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE.
Je soussigné déclare avoir fait l'acquisition de l'ouvrage de M. Won Speckhan, contenant différents moyens et remèdes. Après avoir fait moi-même la préparation de celui contre les envies ou taches de naissance et excroissances de la peau, et après m'en être servi, j'ai trouvé qu'il a surpassé mon attente, puisque avec ce moyen j'ai fait disparaître une *loupe* que j'avais sur la tête depuis environ vingt ans, et qui pesait un quart de livre, dont je suis entièrement débarrassé et dont la guérison est maintenant radicale. Je puis donc avec pleine confiance et conviction recommander cet ouvrage à mes concitoyens, persuadé que, parmi les nombreux moyens qu'il indique, il s'en trouvera toujours quelques-uns qui pourront être d'une grande utilité aux personnes qui en feront l'acquisition.
En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat pour lui servir à ce que de droit.
Vaise-lez-Lyon, le 17 novembre 1839. TASSINE,
Fabricant de plâtre, route du Bourbonnais, n° 28, près l'hôtel de la Table-Ronde.



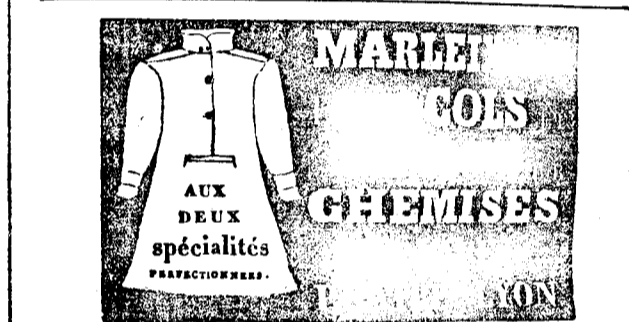
LE **BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN** DU RHONE
PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS, Dimanche 17 novembre, à six heures du matin, POUR AVIGNON, BEAUGAIRE ET ARLES.
Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (283)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE.
Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.
Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.
Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.
La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.
Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

(291) **COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.**



A dater du dimanche 6 octobre, LES DÉPARTS POUR AVIGNON, BEAUGAIRE ET ARLES, Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.



GUÉRISON DES Maladies Secrètes,
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, eczéma, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.
Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRESS DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.
Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.
S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon.— A Saint-Etienne, chez MM. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (2031)

Traitement des Maladies.
ANCIENNE MAISON DARMES.
Aguettant, ancien pharmacien, place de la Préfecture, n° 13.
Méthode brevetée du docteur Ch. ALBERT, de Paris.
Guérison prompte, assurée et peu coûteuse des maladies secrètes, dartres, gale, fleurs blanches, etc., par un traitement végétal, tout à la fois purgatif et dépuratif, sans copahu ni mercure. Depuis plus de quarante ans, les plus honorables succès ont établi la réputation de cette maison et prouvé la supériorité de sa méthode.
Consultations gratuites par un médecin de la Faculté de Paris. On traite par correspondance (affranchir). (2112)

PATE PECTORALE FORTIFIANTE AU SALEP DE PERSE.
Inventée et préparée par A. Michel, pharmacien, rue Pêcheurie, à Tarare (Rhône).
Supériorité constatée sur les autres pectoraux pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, irritations, maladies du cœur, de poitrine et d'estomac.
Dépôts, à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; chez M. Ladevèze, buraliste, grande rue Mercière, 56; chez M. Vichot, herboriste, rue Poulailleurie, et chez M. Vial, pharmacien à Vaise. (2119)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.